

ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE
CONCERNANT
LA PROMOTION DE LA MOBILITÉ DES JEUNES CITOYENS

LE GOUVERNEMENT DU CANADA et LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, ci-après dénommées « les Parties »,

SOUCIEUX de promouvoir une étroite coopération et un partenariat entre leurs pays;

DÉSIREUX de favoriser la mobilité des jeunes ressortissants des deux pays;

CONSCIENTS de la nécessité de rehausser l'excellence des établissements d'enseignement postsecondaire et des organismes non gouvernementaux; et d'accroître la compétitivité de l'économie, notamment au sein de la petite et moyenne entreprise, dans les deux pays;

DÉSIREUX de fournir à leurs jeunes ressortissants la possibilité de poursuivre leurs études universitaires ou leur formation professionnelle, d'acquérir une expérience de travail et de perfectionner leur connaissance des langues, de la culture et de la société de l'autre pays, et ainsi, de promouvoir une compréhension mutuelle entre les deux pays;

CONVAINCUS de la nécessité de faciliter la mobilité des jeunes citoyens des deux pays;

SONT CONVENUS de ce qui suit :